

## Réunion du conseil municipal du 05 SEPTEMBRE 2017

-----

Présents : Gérard GREFFE, Maire, Patrick SCHWIRTZ, Cyril VACHON, adjoints, Mmes et Ms Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Antoine BEAU, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Magali GODARD, Dominique VACHEROT, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL, David BURLE.

Excusés : Philippe WEMMERT. (Procuration à Cyril VACHON)

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick SCHWIRTZ

### **1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

### **2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : *Néant*

### **3./ RECRUTEMENT CONTRAT D'AVENIR:**

Le Maire revient sur le recrutement de Maxime BOUGAUD, employé comme agent technique en contrat d'avenir, à mi-temps à Levernois et à mi-temps à Sainte Marie La Blanche.

La mission locale a donné son accord pour que la commune reprenne le mi-temps du contrat attribué à Sainte Marie La Blanche pour la période allant du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017, terme de ce dernier. A l'issue, il sera éventuellement possible de recruter ce personnel à mi-temps dans des conditions qui seront alors définies.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce recrutement dans les conditions précisées ci-dessus.

### **4./ VENTE D'UN TERRAIN A BOURGOGNE RECYCLAGE**

Le maire donne lecture de la lettre d'intention de l'entreprise Bourgogne Recyclage concernant la proposition de vente de la parcelle ZH 129 et d'une partie de la parcelle ZH 98, les deux classées en zone UX (zone artisanale) sur le PLU de la commune.

L'entreprise Bourgogne Recyclage propose de se porter acquéreur, sur ces deux parcelles, d'une surface totale de 20341 m<sup>2</sup>, à la valeur estimée par le service des domaines, en appliquant 10% de baisse correspondant à la marge de négociation, soit 13,50 € / m<sup>2</sup>, ce qui représente une transaction totale de 274 603 €.

Pour conclure cette opération, il reste cependant en suspens le problème de la distraction du régime forestier, sous lequel se trouve ces parcelles plantées de peupliers qu'il conviendra d'abattre et de vendre avant cette transaction.

Patrick SCHWIRTZ, 1er adjoint, explique qu'il a sollicité les services de l'ONF en ce sens. La première réponse est a priori défavorable, mais la démarche entreprise par la commune a été manifestement mal comprise et des arguments supplémentaires seront communiqués pour mieux l'expliquer.

Enfin, le maire précise que, en application des articles 66 et 68 de la loi 2015/995 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté d'agglomération Beaune Cote Et Sud est devenue compétente en matière de développement économique sur l'intégralité des zones d'activité économiques, dont celle de la Rèpe Seguin à Travoisy.

Pendant la période transitoire allant du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018, nécessaire à l'élaboration des conditions de ce transfert, les communes demeurent propriétaires des zones et les cessions de terrains leur incombent. Cependant, afin de sécuriser juridiquement ces éventuelles cessions, la même loi impose que la communauté d'agglomération approuve au préalable les conditions de vente de ces terrains.

Il nous faut donc aviser au plus tôt les services compétents de la CABCS de l'éventualité de cette vente, pour que le bureau communautaire puisse en délibérer avant la date butoir du 31 décembre 2017.

Aussi, le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour que des démarches soient poursuivies avec l'entreprise Bourgogne Recyclage pour parachever cette vente, sous réserve de l'obtention de la distraction du régime forestier et de l'accord du bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition par 11 voix pour et 3 abstentions

#### **5./ DELIBERATION SOLLICITANT LE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA PLATEFORME ADS**

Suite à l'adhésion de la commune à la plate-forme des autorisations du droit des sols, ADS, la communauté d'agglomération verse, en compensation du coût de cette prestation, un fonds de concours.

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 juillet dernier, le conseil municipal a déclaré financer l'achat de panneaux signalétiques et la réfection des portes d'entrée de la mairie à hauteur de 5853,74 €. Or, la demande doit porter sur le double de la somme allouée, soit 11 618,00 €, puisque la subvention ne représentera que 50 % de la somme délibérée.

En conséquence, la communauté d'agglomération nous demande d'annuler et de reprendre la délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération N° 006 du 04/07/2017

- déclare financer l'achat de panneaux signalétiques à poser dans la commune pour un montant de 2745,77 € TTC, la réfection des 3 portes d'entrée de la mairie pour un montant de 3107,97 € TTC, une partie du financement de la réfection du terrain de basket (partie du montant global de 30991,90 € TTC) et l'achat d'un miroir de sécurité pour le croisement de la rue des cerisiers/rue de la vieille ferme pour un montant de 100 € TTC

#### **6./ INFORMATIONS - COMPTE-RENDU des diverses réunions, Questions diverses :**

\*Le maire était présent pour la rentrée scolaire du RPI qui a eu lieu le lundi 4 septembre.

Il n'y a pas eu de problèmes particuliers à cette occasion. Le RPI accueille cette année 156 élèves répartis en 4 classes et 1 ULIS en élémentaire, et 2 classes en maternelle.

Sur l'ensemble 80 élèves sont originaires de Vignoles, 57 de Ruffey et 19 d'autres communes.

Une réunion de présentation organisée par l'équipe pédagogique et destinée aux municipalités et aux parents d'élèves se tiendra le mardi 12 septembre à la maison pour tous de Vignoles.

\* Le maire fait part au conseil des remerciements du Foyer Rural pour la subvention annuelle accordée (2418 €) et l'implication de la municipalité.

Il évoque ensuite le vol de bâches de barnum, survenu dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 septembre, dont a été victime le foyer rural, après le barbecue annuel.

Le Maire sollicite également l'approbation du conseil municipal pour l'établissement d'une convention avec le foyer rural sur le prêt d'une partie du local basket, inutilisé actuellement, et sur le transfert au foyer rural, à sa demande, des charges inhérentes aux consommations d'électricité de ce dit local.

Enfin, le Maire évoque l'anniversaire de la mise en service du bâtiment foyer rural qui a 60 ans cette année. Le Foyer Rural, en partenariat avec la municipalité souhaite donner un éclat particulier à cet événement en organisant plusieurs manifestations ouvertes au public, le samedi 28 octobre 2017, avec notamment la « première » de la nouvelle pièce théâtrale mise en scène et interprétée par les « Agités du bocal ». La prochaine commission « Animations et fêtes » (le 15 octobre) portera cet anniversaire à son ordre du jour.

Sur ces différents points, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

\*Le Maire informe le conseil du rendez-vous qu'il a eu le 11 juillet dernier avec M. Cognard, responsable de l'entreprise BTP éponyme, au sujet du projet d'installation d'une gravière, sur une parcelle communale, voisine de celle où se trouve actuellement la gravière de Combertault .

Le projet, malgré l'accord de la DREAL et les diagnostics écoutes acoustiques et géologiques favorables qu'il présente, n'a pas avancé quant à l'évacuation des granulats par des poids lourds empruntant la route de Travoisy à Combertault, interdite au plus de 19 tonnes.

En conséquence, après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre ses contacts avec l'entreprise Cognard et d'abandonner définitivement ce projet.

\*Le Maire informe le conseil que l'entreprise Villéo n'a toujours pas répondu, ni même accusé réception, du courrier adressé à sa directrice relatif au projet de site intergénérationnel, ce qui laisse supposer qu'elle ne parvient pas ou ne souhaite pas faire l'effort nécessaire pour rester dans les critères souhaités par la commune.

Le partenariat avec Villéo paraît de ce fait remis en cause, d'autant plus que cette entreprise n'a pas non plus répondu aux sollicitations de la communauté d'agglomération quant au portage foncier. Ce dernier point sera d'ailleurs étudié au prochain bureau communautaire et la CABCS fera connaître ensuite à la commune ses souhaits en la matière.

Pour le projet proprement dit, une nouvelle piste est à l'étude avec la société « Ages et Vie » qui gère plusieurs sites intergénérationnels en Bourgogne Franche Comté et s'implante actuellement en Côte d'Or ce qui n'interdit pas de travailler également sur d'autres opportunités quant au devenir des terrains concernés

\*Concours Christian Myons : Le Maire informe le conseil municipal que le projet présenté par le conseil municipal des enfants et la commune a été primé au titre du concours cité en objet, et recevra une subvention de 1300€ qui sera allouée, comme prévu ultérieurement, à l'achat du radar pédagogique.

Une remise des prix aura lieu le 28 septembre prochain à Dijon.

Auparavant, dans le cadre de ce concours et comme évoqué au conseil précédent, le conseil municipal des enfants animera une piste d'éducation routière éphémère le samedi 23 septembre prochain sur le terrain de basket

\*La conseillère d'insertion pénitentiaire propose deux nouveaux TIG à la commune, l'un de 105 heures et l'autre de 70 heures. Le Maire recevra les personnes concernées pour décider de la suite à donner à ces propositions

\* Sophie OPREE, conseillère municipal, évoque les préparatifs du marché BIO qui se tiendra le dimanche 10 septembre sous les platanes et au foyer rural

\*Le Maire rappelle que, comme les années précédentes, l'église et son clocher seront ouvertes aux visites le dimanche 17 septembre de 14h à 18h à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Il prévient également le conseil municipal qu'une action de communication de la communauté d'agglomération et du Pôle Rénovation Conseil sera menée avec des médias locaux et régionaux le lundi 11 septembre, au domicile de Mme Nicole Guichard qui a été la première personne à bénéficier, sur le ressort de la communauté d'agglomération, des prestations du pôle, lui permettant ainsi de mener à bien la rénovation énergétique de sa maison

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 3 octobre 2017 à 20h 00.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 40